

**Objet : création de la direction du patrimoine et de la logistique.**

**L'administratrice provisoire de l'université de technologie de Compiègne,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts,

Vu le règlement intérieur,

Vu les décisions n°2008-142A, 2011-134A et 2012-252A relatives à la direction du patrimoine immobilier,

Vu la décision n°2016-099A portant rattachement du service des relations publiques auprès du service de la logistique et organisation du service de la logistique,

Vu la décision n°2018-110A portant sur l'organigramme de l'UTC,

Vu l'avis du comité technique en date du 4 octobre 2022,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Le service logistique et sureté et la direction du patrimoine immobilier sont fusionnés au sein d'une même direction : la direction du patrimoine et de la logistique, qui est créée.

**Article 2 :**

Les décisions n°2008-142A, 2011-134A et 2012-252A et 2016-099A susvisées sont abrogées.

La décision n°2018-110A susvisée est modifiée.

**Article 3 : affichage de la présente décision**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur l'espace numérique de travail.

**Article 4 :**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Service des  
affaires générales et juridiques  
☎ 03-44-23-73-76  
✉ [sagj@utc.fr](mailto:sagj@utc.fr)

Université de technologie  
de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer  
CS 60319  
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23  
[www.utc.fr](http://www.utc.fr)

L'administratrice provisoire  
de l'UTC,

Claire Rossi



**Original :** *service des affaires générales et juridiques*  
**Copies :** *direction des ressources humaines*  
*direction du patrimoine et de la logistique*  
**Diffusion :** *rectorat*  
*ENT – actes réglementaires*